

Aspects sociaux des marchés publics

Paris 2024 s'est engagé à réaliser les premiers Jeux inclusifs et solidaires en 2024. Pour y parvenir, le comité d'organisation a défini une **stratégie responsable des achats** autour d'engagements ambitieux et ce à travers une démarche d'économie circulaire, d'innovation sociale, d'inclusion des personnes en situation de handicap, de préservation de l'environnement ou encore de création de valeur pour les territoires.

De son côté, la SOLIDEO a pris des engagements sociaux forts au travers d'une **charte en faveur de l'emploi et du développement territorial** pour les opérations de construction et de rénovation des ouvrages olympiques et paralympiques. Cette charte prévoit que :

10%

Des heures travaillées

dans le cadre des opérations de construction, équipement et maintenance, soient réalisées par des personnes en **insertion professionnelle**.

25%

Du montant des marchés de construction des Jeux de Paris 2024 soit fléchés **vers des TPE / PME locales et structures de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Pour parvenir à ces objectifs, plusieurs outils sont disponibles, tant dans l'élaboration de la structure du marché public que dans son exécution.



Une définition du besoin prenant en compte l'environnement de l'ESS.

Le cahier des charges sert à définir les besoins de l'acheteur. Pour qualifier ce besoin, l'étape du sourcing est essentielle. Pour cela, ESS 2024 travaille en étroite collaboration avec la direction des achats de Paris 2024, afin de les aider à ce que leur cahier des charges soit le plus propice possible à l'ESS.

Par exemple, Paris 2024 a lancé au premier semestre 2020 un marché de prestation de fournitures de mobilier pour son nouveau siège en Seine-Saint-Denis. Ce marché mettait en avant de nombreux critères favorables aux acteurs de l'ESS.



ESS 2024 établit des **cahiers d'impact**, dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'ESS pour **recenser et valoriser les solutions d'innovation sociale et environnementale** pouvant répondre aux attentes et exigences des organisateurs des Jeux. Ils sont produits sur des thématiques qui feront l'objet d'opportunités économiques et d'emplois dans le cadre du projet olympique et paralympique, et qui seront définies avec les organisateurs des Jeux.

> [Les consulter](#)

Une structure des marchés publics adaptée le plus possible aux TPE/PME et entreprises de l'ESS

Le respect du principe de **l'allotissement** est la principale technique permettant l'accès aux plus petites entreprises aux marchés publics. Il consiste en la division d'un marché en plusieurs lots, pouvant être attribués à des entreprises différentes, **et notamment à des entreprises de petite taille.**

Par exemple, le marché de prestation de fournitures du mobilier du nouveau Siège de Paris 2024, très propice à l'ESS est divisé en 8 lots, relatifs à des sièges de travail, des casiers d'étage ou encore du mobilier de réunion.

Dans sa charte en faveur de l'emploi et du développement territorial, la SOLIDEO et tous les autres maîtres d'ouvrage des Jeux de 2024 s'engagent à ce qu'**en cas d'allotissement, il devra au maximum être adapté au savoir-faire et capacités des structures de l'insertion par l'activité économique, du handicap et de l'ESS.**

Les marchés réservés, une opportunité pour les acteurs de l'ESS

Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à **des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et éloignés de l'emploi** (tels les Etablissement et Services d'Aide par le Travail ou les Structures d'Insertion par l'Activité Economique). **Certains marchés de services de santé, sociaux ou culturels peuvent également être réservés aux entreprises de l'ESS** lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public liée à la prestation à des entreprises de l'ESS.

Un tel dispositif existe afin de permettre à ces structures de plus facilement avoir accès à la commande publique, car seuls certains types de structures peuvent soumettre une offre.

Pour preuve, dans le cadre d'un marché de prestation de production d'objets de communication et de goodies de Paris 2024, le comité d'organisation a réservé 4 des 7 lots aux entreprises du secteur adapté et protégé. Plus précisément, ce sont de entreprises de ce secteur qui produiront des carnets, stylos, autocollants et sacs en tissu à l'effigie de Paris 2024.

Des critères d'examen des candidatures et des offres favorables aux structures visées

Les acheteurs établissent des **critères d'examen** des candidatures et des offres sur lesquels ils s'appuieront pour attribuer le marché à une ou plusieurs entreprises. **Ces critères de candidatures et d'offres peuvent être propices à l'ESS.**

Par exemple, pour le marché de prestation de fournitures de mobilier du nouveau siège de Paris 2024, des capacités techniques étaient demandées aux entreprises, et prenaient en compte les dispositifs de développement durable et d'économie circulaire.

Un management responsable, l'innovation sociale ou encore la minimisation des emballages font partie des critères souvent demandés.

Les maîtres d'ouvrage des équipements olympiques doivent intégrer une clause d'insertion dans leurs cahiers des charges. Les entreprises candidates devront préciser dans leurs offres les moyens mis en œuvre pour la respecter.

L'exécution des marchés : focus sur les clauses d'insertion

Une clause d'insertion est une condition d'exécution du marché permettant de réserver une partie des heures de travail à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle. Elle permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de **saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.**

Concrètement, dans le cadre des opérations de construction et de rénovation des ouvrages des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un large public pourra bénéficier des clauses sociale d'insertion : les demandeurs d'emploi de longue durée, certains jeunes de moins de 26 ans, les personnes reconnues travailleurs handicapés, ou encore les réfugiés. Fin mai 2020, plus de 2 millions d'heures ont déjà été contractualisées avec des personnes éloignées de l'emploi, ce qui représente plus de 1200 emplois à temps complet (chiffres SOLIDEO).

Pour conclure

Les Jeux de Paris 2024 ont vocation à devenir les premiers Jeux durables, inclusifs et solidaires. Les équipes d'ESS 2024 travaillent en ce sens, et contribuent à ce que les TPE, PME, structures de l'ESS, le secteur du handicap et de l'insertion par l'activité professionnelle puissent accéder plus facilement à la commande publique.

Envie d'aller plus loin sur le sujet ?

> **Consulter le guide sur les aspects sociaux de la commande publique**

Pour toute question, vous pouvez contacter Nicolas Peyronnet, Chef de projet Marchés & Opérations chez ESS 2024
nicolas@lescanaux.com
06 42 45 19 11